VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine W. Naef, femme de Charles F. Goll, Jne et als vs Emile F. Naef, un mineur et als.

No 84,262—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 826 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H Theard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le, Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 26 Burthaville, borné par les rues Webster, Constance et Magnolia et l'avenue Henry Clay. Composée du tout des lots Nos trois, quatorze et la plus grande partie des lots Nos onze et douze de l'Ilet comme il est désigné sur un plan de Burthaville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé au greffe de B. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos trois et douze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, ledit lot No trois formant l'encoignure des rues Webster et Constance, ladite lots Nos onze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots No trois, quatorze, quinze et seize, et mesurant ensemble soixante neuf pieds onze pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne courant au fond à une extension de la ligne de division entre les lots onze et dix sept ci-dit Ilet, le tout désormais mesurement sera plus plainement vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Préot, ancien notaire, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes Districts et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes District et Ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magnain et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et Ilet comme le lot précédent ci-dessus décrit, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magnain (commençant à un point cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magnain et Webster), vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté le plus près et parallèles avec la rue Webster et une distance de cent pieds de cela et, la même mesure sur la ligne de côté opposée et le plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et Ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos six, sept, dix huit et dix neuf, sur un plan par F. A. D'Hémécourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude dudit B. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George O. Préot, ancienement un notaire en cette ville, daté le 3 mars 1888, par lequel Richard H. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 19 sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, et le lot No six neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster (commençant à un point soixante deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magnania) sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville dans l'Ilet désigné par les Nos E. V. sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du lot désigné sur un plan déposé en l'étude de B. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 113 par la No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1838.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sept ème District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 150, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Mile Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. E. Grinage, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Netthammer et als par la lettre E, ledit lot formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même District et Ilet comme le lot ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, par la lettre O et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, dès sur une ligne de profondeur le séparant de lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magnania, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'Ilet No 254 lesquelles dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magnania sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 52, borné par les rues Pearl, Hesse, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5|10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point distant et 8|10 de pieds de l'encoignure des rues Hesse et Commercial, et de ce point, sur une ligne oblique à et vers la rue Hesse à un point quinze et 5 1|0 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Hesse, de là sur une ligne droite vers la rue Pearl et faisant face à ladite rue Hesse, quarante quatre et 5|10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne de côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée du tout du lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimpie, déposé voyer des Etats-Unis, fait le 26 février 1858, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, lequel était autrefois la ville de Carrollton et en la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Beatrice Fern et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'Ilet cinq B maintenant l'Ilet No 65 lequel dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre d'une étendue triangulaire ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 58 borné par les rues Commerciale, Burdette, Fern, Moberly et l'avenue Leake étant composé de partie des lots Nos six, Oak, Dante et Tyrine, ladite portion de terre mesurant comme suit à savoir: deux cent soixante quatre pieds six lignes de front l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Commerciale sur cent soixante pieds deux pouces une ligne sur la ligne du fond courant parallèle avec la rue Burdette.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes District et ainsi d'ici à la propriété dernièrement décrite et désignés par les Nos quinze, seize, dix sept et dix huit, lesdits terrains mesurant chacun trente pieds de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'Ilet qu'en propriété dernièrement décrite, étant une partie du terrain premier No Quatorze, laquelle partie mesure trente pieds de façade rue Commerciale; quatre vingt trois pieds sept lignes de profondeur et façade rue Fern; trente trois pieds sept pouces et six lignes de façade sur une ligne oblique, sur l'avenue Leake; cent cinq pieds sur une ligne le divisant du terrain No Quinze; ladite partie de terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés ci-dessus décrites en Troisième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans les mêmes districts et carré d'Ilet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite, laditte portion de terre mesurant, d'après un devis annexé, se partage entre Mme Amélie Hermeyer et Louise Ferlinge, exécuté pardevant E. Commagère, ancien notaire le 4 octobre 1882, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur ce devis de M. Mouhanna, architecte, en date du 1er décembre 1836, déposé en l'étude de C. C. Porter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans le N. E. 1|4 de S. W. 1|4 de la section 32 T. 6. S. R. 12 à l'Est de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de N. E. 1|4 de S W 1|4 de la Sec 32, six pieds au Sud à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne Sud Est de la Réclamation privée No 38, de là No 85° Est 261 pieds, de là S 208 70 pieds, de là Sud 85° 30' Ouest 261 pieds à la ligne; le ligne de N. E. 1|4 en S. ouest 1|4 de la sec. 32, alors le long de ladite ligne 208.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1|4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'Ilet N Dix dans la ville de Bogalusa.

Termes et conditions — Comptant: les acquéreurs devront être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de taxes nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. G. Rabenhach, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujettes aux baux existant. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur.
826 rue de l'Union.

FRED. C. MARX, avocat de la demanderesse.

La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, partie cédée de l'enfant mineur Emile F. Naef défendeur.

8 déc—8 15 22 2n—janv 5 9

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, LE 9 JANVIER 1908.

Succession de Mme Viola Wade Kelly.

No 84,200—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division E.

COTTAGE SIMPLE,

No 2516 rue Upperline.

Devant être vendu à la Bourse des Propriétés Foncières de la N. O., No 311 rue Baronne, à midi.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E daté et signé le 3 décembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre JEUDI le 9 janvier 1908 à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Robert, Freret et Sud Robertson, lequel lot de terre est désigné par le No cinq et mesure trente pieds (30') de face à la rue Upperline par une profondeur de cent vingt pieds (120') entre lignes parallèles.

Condition—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en 1 ou 1 et 2 ans, garantie par les billets usuels du verdeur, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acte de vente devant être passé pardevant Charles A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0|0 comptant du montant du prix d'achat au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
Bureau No 846 rue Commune.

Jno B. Fisher, avocat.
8 déc—8 15 22 29—jan 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 84,638—In Re. Lucina C Quinn, demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition récente et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés:

Il est ordonné qu'après due publications, avis et citations aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Lucina C Quinn soit convoquée et tenue d'après la loi pardevant Etheired M. Stafford, notaire en son étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, commençant le 27me jour de janvier de l'année 1908, à 11 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application dudit Quinn pour un répit de six, douze ou dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Llambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la propriété et la personne dudit Quinn soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1907.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:
J. McCORMICK, Député Greffier.

Stafford, Lambert et Rozineon, avocats.
31 déc—31—jan 5 9

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIÈRES
PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2604 et 2606 RUE ERATO.
Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie

COTTAGE DOUBLE Nos 1208 et 1210 RUE LOCUST.
Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.
Borné par les rues Maisonnée, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO
Borné par les rues Freret, Clio et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als, No 84,023—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co., encanteurs, le 7 mars 1868, une copie de devis dressé et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1869; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, jointe Locust et Magnolia, borné par la rue Thalie, 3 chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Clio, et mesurant en mesure américaine, d'après un arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexé à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowen, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire, le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret, et formant l'encoignure des rues Erato et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Clio et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre d'allongement étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Locust, (autrefois Solis) Freret (autrefois Jacobs), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, encanteur, dûment homologué de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Riedlé et Schlswbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1856 et désigné comme plan 152 en l'étude de T. O. Shaw, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1208-1210 rue Locust à une ligne rue Erato et Thalie, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Maisonnée et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par cent vingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Maisonnée et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, à savoir: Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou un et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque avec lien du vendeur et privilège sur la propriété, les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, ensemble et en plus du prix de l'adjudication; les billets pour les payements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Premier District

COTTAGE DOUBLE,

2131-2133 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.

COTTAGE SIMPLE,

No 2112 AVENUE TULANE

—ET—

Le Lot Vacant Contigu

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84,130—Cour Civile de District Div. D.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 28 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, à moi adressé et signé le 16 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois la rue Commune), les rues Johnson, Gravier et Galvez, et désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias Rogers à Samuel Smith & Co., passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1859, ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1|4 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3|4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane, contenant cinq chambres et cuisine et galerie de côté.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane [autrefois rue Commune] les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 15 avril 1850 et déposée en l'étude de M. Gernon, notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Consistant d'un lot vacant avec hangar dans le fond.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane, autrefois la rue Commune, les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer daté le 1er mai 1840 et déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 22 forment l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds et 3 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2131-33 avenue Tulane, coin de la rue Galvez contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds, [cent deux] 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

26dec—26 29—jan 5 12 19 26 28

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul. Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire d'Eugenie Marcour, Veuve de Victor Raphael Haisire vs Veuve Jules Marcellin et autres.

No 83,020—Cour Civile de District, Division D.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 16 JANVIER 1908 A MIDI.

A LA BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, 311 RUE BARONNE.

826 RUE TOULOUSE,
Entre les rues Bourbon et Dauphine — Bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur une rue pavée, contigue au Théâtre de l'Opéra.

632 RUE BOURBON,
Entre les rues Toulouse et St Pierre — Bâtisse en briques à deux étages. Bon voisinage.

1015 RUE ST-PHILIPPE,
Entre les rues Rempart et Bourgogne — Joli cottage simple sur une rue pavée.

1126-32 RUE NORD CLAIBORNE,
Entre les rues Hôpital et Ursulines — Joli cottage double et magasin.

2320 RUE ST-PIERRE,
Entre les rues Miro et Tonti — Joli cottage simple.

2324 RUE ST PIERRE,
Entre les rues Miro et Tonti — Terrain vacant.

2429-2431-2433 RUE STE-ANNE,
Entre les rues Tonti et Rocheblave — Trois (3) cottages simples.

PAR GEO. ST-PAUL, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District, rendu le 29 novembre 1907 et signé le 5 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je, au moment et à l'endroit ci-dessus mentionnés, vendrai comme suit, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Dauphine, mesurant vingt cinq (25) pieds de face à la rue Toulouse et cent vingt neuf (129) pieds et plus, s'il y en a, en profondeur et est borné sur un côté par la propriété de Laurent Millandon et de l'autre côté par celle de Dupare et Lecoeil. Les améliorations comprennent le numéro municipal 826 rue Toulouse.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon, Toulouse, Royale et St Pierre, désigné par la lettre A sur un devis dressé et annexé à un acte pardevant E. Bouny, notaire, en cette ville, daté le 11 avril 1875, une copie duquel plan est en ceci attaché pour référence, mesurant vingt (20) pieds, plus moins, de face à la rue Bourbon par soixante (60) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 632 rue Bourbon.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues St Philippe, Rempart, Bourgogne et Ursulines, mesurant vingt six (26) pieds de face à la rue St Philippe par soixante dix (70) pieds, plus ou moins, de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre, droits et privilèges y attachés sans exception ou réserve. Les améliorations portant le numéro municipal 1015 rue St Philippe.

4° (1) Un certain lot de terre d'une forme irrégulière, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, les rues Claiborne, Ursulines et Robertson, mesurant quarante deux pieds cinq pouces (42 pds 5 pouces) de face à la rue Claiborne par les profondeurs suivantes, à savoir: Sur la ligne la plus rapprochée parallèle à la rue Ursulines soixante cinq pieds (65 pds), et sur la ligne la plus rapprochée du Chemin du Bayou, sur une ligne parallèle à la ligne du côté opposé, il a une première profondeur de douze pieds onze pouces (13 pds 11 pces), auquel point il forme un angle obtus, et mesurant sur une ligne oblique courant vers le Chemin du Bayou onze pieds onze pouces (11 pds 11 pces), plus ou moins, à partir d'où il mesure cinquante neuf pieds (59 pds) sur une dernière profondeur sur le côté le plus rapproché du Chemin du Bayou, et quarante cinq pieds (45 pds), plus ou moins, sur la ligne du fond, le tout formant une partie d'un sexagon irrégulier, d'après un plan fait par C. A. de Armas, architecte, le 26 décembre 1853, déposé en l'étude de O. de Armas, ancien notaire en cette ville, dans le Livre de Plans No quatre (4).

(2) Une portion de terre, contigue au ci-dessus, mesurant deux (2) pieds de face à la rue Claiborne par soixante cinq pieds (65 pds), plus ou moins.

(3) Une autre portion de terre, contigue au ci-après dans le fond, mesurant environ soixante neuf pieds neuf pouces (69 pds 9 pces) sur la ligne la plus près de la rue Claiborne, courant obliquement vers ladite rue soixante (60) pieds sur l'autre ligne courant parallèlement avec la première ligne; trente deux pieds neuf pouces (32 pds 9 pcs) sur la ligne parallèle à la rue Ursuline et environ la même mesure sur la ligne de la propriété de Mme Pavageau, le tout d'après un devis annexé à un acte passé pardevant O. de Armas, ancien notaire, le 17 février 1866, le tout comme il paraît plus complètement par le devis annexé et certifié et de voyer signé le 8 octobre 1896 par L. Daney, voyer, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent et toutes les dépendances qui s'y trouvent. Les améliorations portant les numéros municipaux 1126-1132 avenue Nord Claiborne.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances de cela, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre, Miro et Tonti et la promenade Carondelet, ledit lot mesurant quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes (42 pds 7 pouces 4 lignes) de face à la rue St Pierre par cent pieds (100 pds) de profondeur sur la ligne vers la rue Miro. Cent six pieds quatre pouces et deux lignes (106 pds 4 pouces 2 lignes) de profondeur sur la ligne vers la rue Tonti et soixante dix huit pieds trois pouces et quatre lignes (78 pds 3 pouces et 4 lignes) sur la ligne du fond d'après un plan dressé Chas G. de L'Isle, le 12 février 1858 et déposé en l'étude de H. J. Forcelle, notaire. Les améliorations portant le numéro municipal 2320 rue St Pierre.

6° Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No quatorze (14) dans l'Ilet No 293. Le dit lot No 14 mesurant trente pieds (30 pds) de face à la rue St Pierre par une profondeur de cent pieds [100 pds].

7° (1) Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Anne, Rocheblave, Dumaine et Tonti, désigné par le numéro quatre (4) sur un plan dressé par Pocquet & Crampon, architectes, daté le 12 mars 1888, en l'étude de F. Grima, notaire, mesurant, en mesure américaine, vingt six pieds sept pouces et trois lignes [26 pds 8 pouces 3 lignes] de face à la rue St Anne par cent dix sept pieds huit pouces et quatre lignes (117 pds 8 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles. Les améliorations portant le numéro municipal 2429 rue Ste Anne.

(2) Un lot de terre contigu au ci-dessus, désigné par le No 3, mesurant vingt six pieds huit pouces et 3 lignes [26 pds 8 pouces 3 lignes] de face à la rue Ste Anne par une profondeur de cent dix sept pieds sept pouces et quatre lignes (117 pds 7 pouces 4 lignes) entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les améliorations portant le numéro municipal 2431 rue Ste Anne.

(3) Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Rocheblave et Dumaine, ledit lot avant, en mesure américaine vingt six pieds trois pouces et trois lignes (26 pds 3 pces 3 lignes) de face à la rue Ste Anne sur quatre vingt dix pieds 90 pds) de profondeur entre lignes parallèles et formant partie d'un lot de terre désigné par le No 2 sur un plan par Pocquet et Crampon, architectes, et daté le 12 mars 1888, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire en cette ville. Les améliorations portant le numéro municipal 2435 rue Ste Anne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un an, en billets dûs à la date de l'acte de vente, portant sept (7) pour cent d'intérêts de la date jusqu'au paiement garantis par hypothèques et privilège, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de fournir la police au porteur des billets. L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation de la vente sans évaluation, et ceci (3) pour cent de frais d'avocat, en cas qu'il en soit soit employé pour collecter les dits billets et toutes les autres charges usuelles de vente au crédit. L'acquéreur devant assumer de payer au dessus et en plus du prix ci-indiqué les taxes de 1908 et ne traiter avec l'encanteur dix (10) pour cent au moment de l'adjudication et devant faire des poursuites dans trois ans à partir de la date de l'acte de vente. Les notes de vente pardevant Ernest J. Forfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

GEO. ST. PAUL, Encanteur.
Phone Main 2174-X 157 rue Carondelet.

Chas F. Claiborne, avocat pour le demandeur.

Ernest J. Forf